



À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 18 janvier 2021, au lieu ordinaire des séances, à 19 h 00, sont présents: Mesdames les conseillères, Mélanie Grenier, Diane Imonti et Anne-Marie Meyran, et Messieurs les conseillers, Christian Lacroix et Michel Villeneuve formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Dion.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Marc-André Bergeron est aussi présent.

Il est ordonné et statué ce qui suit :

Séance ordinaire du 18 janvier 2021

Ordre du jour

- 1. ADMINISTRATION**
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2020
 - 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020
 - 1.5 Rapport au conseil-délégation de pouvoirs
 - 1.6 Présentation des comptes du mois de décembre 2020 - Municipalité
 - 1.7 Présentation des comptes du mois de décembre 2020 - Pourvoirie et camping
 - 1.8 Taux d'intérêt sur les comptes de taxes et autres comptes pour arrérages et pénalité pour l'année 2021
 - 1.9 Registre des déclarations des dons et autres avantages
 - 1.10 Nombre et échéance des versements pour les comptes de taxes 2021
 - 1.11 Modification de la résolution 2020-11-208 *Calendrier des séances du conseil 2021*
 - 1.12 Recensement de la population
 - 1.13 Autorisation de dépenses :
 - A) Autorisation des dépenses incompressibles
- 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 3. TRANSPORTS- VOIRIE**
 - 3.1 Offre d'emploi pour le poste de Patrouilleur

4. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 4.1 Redevance pour l'élimination des matières résiduelles 2021
5. **SANTÉ ET BIEN -ÊTRE**
6. **URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**
 - 6.1 Projet pilote pour la Restriction de la Taille Légale des Bois (RTLB)
 - 6.2 Offre d'achat PGA 06692
7. **LOISIRS ET CULTURE**
8. **VARIA**
 - 8.1 Bail Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides
9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

.....

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2021-01-001 Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance. Il est 20 h 00.

ADOPTÉE

2021-01-002 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-01-003 1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 14 décembre 2020 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2021-01-004

1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2020 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2021-01-005

1.5 RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter pour dépôt le rapport de délégation de pouvoirs de la secrétaire-trésorière adjointe en date du 18 janvier 2021, relativement aux dépenses autorisées pour la Municipalité de Kiamika et le Comité touristique de Kiamika pour la période du **1^{er} décembre au 31 décembre 2020, au montant total de 3 979,83 \$** en vertu des dispositions contenues au règlement de délégation de pouvoirs no R-169.

ADOPTÉE

2021-01-006

1.6 PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020 – MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de décembre 2020 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :
126 217,92 \$.
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :
43 897,25 \$.

ADOPTÉE

2021-01-007

1.7 PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020 - POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de décembre 2020 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :
2 144.36 \$.

ADOPTÉE

2021-01-008

1.8 TAUX D'INTÉRÊT SUR LES COMPTES DE TAXES ET AUTRES COMPTES POUR ARRÉRAGES ET PÉNALITÉ POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT l'article 250.1 de la loi sur la fiscalité municipale, il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents que les soldes impayés des taxes municipales et les autres comptes de la municipalité de Kiamika et du Comité touristique de Kiamika portent intérêt au taux annuel de 15% l'an calculé sur une base journalière pour l'année 2021.

ADOPTÉE

2021-01-009

1.9 REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES DONES ET AUTRES AVANTAGES

Lors de la séance ordinaire du conseil du mois de janvier, le secrétaire-trésorier dépose un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privé et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus (art. 6 et 46 Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q. E-15.1.0.1)).

Date de déclaration	Donateur	Remis à	Description	Commentaires
Aucune donation reçue				

ADOPTÉE

2021-01-010

1.10 NOMBRE ET ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS POUR LES COMPTES DE TAXES 2021

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents que le paiement des comptes de taxes émis par la Municipalité de Kiamika pour l'année 2021 soit étalé en quatre (4) versements, soit :

- 15 mars 2021
- 15 mai 2021
- 15 juillet 2021
- 15 septembre 2021

ADOPTÉE

2021-01-011

1.11 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2020-11-208 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2021

CONSIDÉRANT QUE la date des élections municipales est fixée au 7 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les dates des séances du mois d’octobre et novembre présentées dans la résolution 2020-11-208 *CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2021* ne respectent pas les délais prescrits ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l’unanimité des membres de modifier la résolution 2020-11-208 *CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2021* plus précisément les dates des séances des mois d’octobre et novembre. Le calendrier devra être lu comme suit :

Mois	Jour
Janvier	18 (3 ^e lundi)
Février	8
Mars	8
Avril	12
Mai	10
Juin	14
Juillet	12
Août	23 (4 ^e lundi)
Septembre	13
Octobre	11 4
Novembre	8 15
Décembre	13

ADOPTÉE

2021-01-012 1.12 RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021

CONSIDÉRANT QUE le prochain recensement se déroulera en mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l’unanimité des membres d’appuyer le Recensement de 2021 et d’encourager tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

ADOPTÉE

2021-01-013

1.13 AUTORISATION DE DÉPENSES

A) Autorisation des dépenses incompressibles :

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements des dépenses incompressibles prévues au budget 2021. Les dépenses incompressibles sont définies comme étant des dépenses fixes qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation déjà contractée, ou de la nécessité de procéder à ces dépenses pour le bon fonctionnement de la municipalité, incluant les abonnements, cotisation ou autre facture récurrente.

ADOPTÉE

2021-01-014

3.1 OFFRE D'EMPLOI POUR LE POSTE DE PATROUILLEUR

Le conseiller Christian Lacroix s'est retiré lors de la délibération de ce point.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité effectue le déglacage et le déneigement des chemins de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a conclu une entente avec le ministère des Transports du Québec pour effectuer le déglacage et le déneigement d'une portion de la route 311 ;

CONSIDÉRANT QUE pour être en mesure de répondre aux exigences de l'entente, la municipalité devra procéder à l'embauche d'une ressource supplémentaire ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'évaluation de la situation, le besoin à combler serait au niveau de la patrouille des chemins sous la responsabilité de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'affichage du poste à pourvoir de patrouilleur, tel que décrit à l'offre d'emploi dressée par la direction générale et le comité des ressources humaines.

Les conditions sont établies selon la convention collective des Travailleurs et Travailleuses de la ville de Mont-Laurier, section Kiamika.

ADOPTÉE

Le conseiller Christian Lacroix a réintégré son siège.

2021-01-015

4.1 REDEVANCE POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2021

CONSIDÉRANT le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT la bonne performance de la municipalité en matière de gestion des matières résiduelles résidentielles, conformément aux normes et aux critères applicables;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres d'accepter la somme de 8 745,27\$ provenant du fonds vert en redevances à la municipalité de Kiamika.

ADOPTÉE

2021-01-016

6.1 PROJET PILOTE POUR LA RESTRICTION DE LA TAILLE LÉGALE DES BOIS (RTLb)

CONSIDÉRANT QUE la demande d'appui de la municipalité de Chute-Saint-Philippe dans le processus entamé par un groupe de citoyen désirant déposer une demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) afin que celui-ci entame les démarches de mise en place d'un projet-pilote visant l'interdiction de l'abattage de cerfs de Virginie ne possédant pas au moins trois pointes d'un minimum de 2,5 cm d'un côté de leur panache, le tout aux termes de la résolution 11724-2020;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) ne possède pas les ressources et l'expertise en matière faunique pour conclure qu'un tel projet pourrait s'avérer la solution aux enjeux de maintien de cheptels de qualités dans notre région;

CONSIDÉRANT QUE, bien que les préoccupations soulevées puissent apparaître d'emblée légitimes, nous croyons qu'il puisse exister plusieurs autres facteurs à prendre en considération dans ce type d'analyse et qu'à cet effet, des analyses d'experts doivent être considérées;

CONSIDÉRANT QUE la MRCAL reconnaît l'importance de la chasse comme moteur économique de la région ainsi que celle de maintenir et d'offrir un cheptel de qualité aux chasseurs;

CONSIDÉRANT QUE le MFFP constitue l'ultime décideur en matière de gestion faunique au Québec et qu'une démarche de mise en place d'une politique faune est actuellement en cours au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRCAL considère important que le MFFP consulte et tienne en compte les préoccupations du milieu municipal en matière de gestion faunique;

CONSIDÉRANT QUE la démarche de mise en place de la politique faune actuellement en cours au Québec apparaît comme étant une belle opportunité d'échange et de communication entre le MFFP et le monde municipal;

CONSIDÉRANT QUE la MRCAL avait déjà signifié au MFFP que le milieu municipal souhaitait être interpellé davantage dans ce dossier et qu'à cet effet, la résolution MRC-CA-15207-12-19, a déjà été transmise au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour en janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents de demander au MFFP de prendre en compte les préoccupations régionales en matière de gestion faunique et de travailler davantage avec le milieu pour identifier les enjeux et donner les réponses attendues.

Il est également résolu de demander une rencontre avec les représentants du MFFP afin de discuter de ces enjeux régionaux et de faire part au ministère des interrogations du milieu en matière de gestion faunique.

ADOPTÉE

2021-01-017

6.2 OFFRE D'ACHAT PGA 06692

La conseillère Mélanie Grenier s'est retirée lors de la délibération de ce point.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a confié le mandat à la firme de courtage immobilier, Les immeubles Diane Pilon inc. la vente des terrains situés sur le chemin Chapleau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre d'achat pour le terrain numéro 6 105 090, cadastre du Québec, ayant une superficie totale de 86 184 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat PGA 06692 est au montant de 14 651,28\$ plus les taxes applicables ainsi que les frais notariés;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents ce qui suit;

Que la Municipalité de Kiamika accepte l'offre d'achat numéro PAG 06692 déposée par la courtière immobilière, Julie St-jean, des Immeubles Diane Pilon inc. pour le terrain 6 105 090 cadastre du Québec au montant de 14 651,28\$ plus les frais notariés et les taxes applicables;

Que, Monsieur Michel Dion, maire et Monsieur Marc-André Bergeron, secrétaire-trésorier et directeur général, sont autorisés à signer l'offre d'achat PAG 06692 et de procéder aux signatures pour conclure le contrat d'acte de vente;

Que, la municipalité doit conduire une étude hydrogéologique et une caractérisation de l'eau souterraine en lien avec un lieu d'enfouissement en tranchées. Les résultats de l'étude seraient ensuite transmis au futur propriétaire afin de discuter des options concernant l'alimentation en eau de la propriété.

ADOPTÉE

La conseillère Mélanie Grenier Lacroix a réintégré son siège.

2021-01-018

8.1 BAIL CAISSE DESJARDINS CŒUR DES HAUTES-LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu de la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides (locataire) un premier avenant au Bail en lien avec la location d'un espace commercial situé au 25, rue Principale, Kiamika ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les conditions présentées dans le premier avenant du locataire, soit succinctement le renouvellement du bail de location pour une période d'un an débutant le 1^{er} mai 2021 et se terminant le 30 avril 2022, et ce pour un montant de 26 835\$.

Que, Monsieur Michel Dion, maire et Monsieur Marc-André Bergeron, secrétaire-trésorier et directeur général, sont autorisés à signer les documents en lien avec le premier avenant en lien avec la location d'un espace commercial situé au 25, rue Principale, Kiamika.

ADOPTÉE

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-01-019

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 20h16.

ADOPTÉE

Michel Dion
Maire

Marc-André Bergeron
Secr.-trés./directeur général

Je, Michel Dion atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Michel Dion, maire